

JournalÉdition du soirMes newslettersMon compte :
S'abonner à partir de 1€Mes newslettersMon compte :
Les newsletters Sud OuestS'abonner à partir de 1€
Suivez l'actualité de votre région
avec l'application SudOuest.

✓ Voir

Il semble que vous utilisez un bloqueur de publicités !



Bonjour et bienvenue sur SudOuest.fr,
Vous lisez ce message car vous utilisez un bloqueur de publicités. La publicité est essentielle à notre équilibre économique et permet chaque jour de vous proposer une information de qualité gratuitement, partout tout le temps. Si nos contenus vous plaisent, aidez-nous en désactivant votre bloqueur de publicités.

✓ Pour le désactiver, cliquez ici

Mont-de-Marsan : lire des livres, pour sortir plus vite de prison

A LA UNE / LANDES / MONT-DE-MARSAN / Publié le 25/04/2016 à 17h07 par Vincent Dewitte.



▲ Les personnes incarcérées à Pémégan peuvent choisir parmi un catalogue de 240 œuvres.©ARCHIVES
NICOLAS LE LIÈVRE

L'association Lire pour en sortir et le centre pénitentiaire de Pémégan ont signé une convention qui permet d'offrir des jours de remise de peine aux détenus qui lisent

Et si lire en prison permettait de s'évader au sens propre comme au sens figuré... C'est en suivant cette image et au bénéfice d'une évolution législative scellée dans la **réforme du code pénal de 2015** (lire par ailleurs) qu'une convention a été signée il y a quelques jours entre [l'association Lire pour en sortir](#) et le centre pénitentiaire Pémégan de Mont-de-Marsan. Pensée dans un double objectif d'alphabétisation et de réinsertion, celle-ci prévoit d'**éventuelles journées de remises de peines pour les prisonniers qui lisent.**

L'idée s'inspire d'un exemple brésilien. Appelée "Reembolso a través de la lectura". Ce dispositif prévoit là bas quatre jours de réduction de peine pour chaque livre lu. La déclinaison française est très proche, en moins mathématiques. Ici, deux mois maximum sont en jeu. "Et **le magistrat n'est pas tenu d'octroyer des remises supplémentaires de peine**", insiste bien la directrice montoise du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip).

L'idée de l'association Lire pour en sortir est donc de distribuer gratuitement des livres à tous les détenus qui le souhaitent. Proposition leur est faite de choisir parmi **une sélection de 240 ouvrages** : grands classiques, romans, théâtre, poésie et même bandes dessinées. "Après réception, et lecture, le prisonnier doit **rédigier une fiche de lecture**, ce qui offre aussi un exercice d'écriture", vante le président parisien de la structure associée au niveau national au Secours catholique.

La rédaction vous conseille

Mont-de-Marsan : des champions de rugby derrière les barreaux

Mont-de-Marsan : essai transformé pour Drop 2 zonzon

C'est sur la base de ces écrits (avec résumé, citations, réflexions sur le livre, etc.), que le Juge d'application des peines (Jap) pourra accorder, ou non, des jours de remises de peine. Déployée depuis juillet 2015 à Chalons-en-Champagne (51) et présente dans sept autres établissements français, Lire pour en sortir ambitionne d'**être présent dans une douzaine de prisons françaises d'ici la fin de l'année 2016**.

Elle s'appuie chaque fois sur des libraires indépendants, ici la librairie Caractères de Mont-de-Marsan

Ce que dit la loi

La mesure législative issue de la réforme Taubira est désormais gravée dans l'article 721-1 du code de procédure pénale. Elle prévoit qu'"**une réduction supplémentaire de la peine peut être accordée aux condamnés qui manifestent des efforts sérieux de réadaptation sociale**, notamment en passant avec succès un examen scolaire, universitaire ou professionnel traduisant l'acquisition de connaissances nouvelles, en justifiant de progrès réels dans le cadre d'un enseignement ou d'une formation, en s'investissant dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, ou en participant à des activités culturelles, et notamment de lecture [...]."